

# Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRE  
G DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

## AVOCATS

ET

## PAYSANS.

XI

DOIT ET AVOIR

—Mais les camarades, mon cher ! mais le torrent de l'exemple auquel tu as cédé toi-même et qui au fond a bien du bon, va !

—Cependant tout ce que tu viens de me dire me décide à éviter de faire des dettes.

—Elles viendront au-devant de toi.

—Mais on ne peut donc pas faire son droit, etc....

—Et vivre raisonnablement ? Je ne le crois pas ! à moins de vivre en famille ou dans une pension bourgeoise, comme tu étais chez madame Colas. Il y a des exceptions, et j'en connais une : Hermann, l'ami d'Arcade, mais Herman est un Allemand, c'est tout dire. Il travaille, pense, étudie, apprend énormément de choses tout en fumant comme un enragé. Il ne s'amuse jamais, à moins que sa manière de s'amuser ne soit la façon silencieuse et extatique avec laquelle il se berce dans un fauteuil chinois en regardant quelque belle gravure.

—Ah ! il aime les gravures ?

—C'est son luxe, à lui. Vous entrez dans sa chambre, vous n'y voyez ni tapis ni meuble rembourré ; son fauteuil de canne, deux chaises, une table, quelques cristaux de Bohême, une pipe à bout d'ambre et sur un chevalet est placée une gravure d'après un tableau de maître. Chaque jour il la change. Chaque jour il passe des heures de paresse inouïes devant la reproduction des chefs-d'œuvre de la peinture. Tantôt c'est la *Mignon* ou la *Marguerite* qui passent devant lui, chantant les regrets de la patrie absente, ou pleurant la paix perdue. D'autres fois, *Judith*, fièrement drapée, marchant seule dans la campagne de Bethulie et se rendant au camp du général ; la *Ronde de nuit* de Rembrandt, l'*Erection de la Croix* par Rubens, la *Descente de Croix* de Volterre, les *Vièrges* de Raphaël, et les *Saintes* les plus belles que l'art ait devinées. Si vous le dérangez pendant un de ces moments, il ne semble pas contrarié, mais il cache sa gravure, comme s'il ne voulait pas révéler le sujet de sa rêverie et de sa mystique contemplation. Il vous offre de la bière, une pipe, vous écoute causer, rit de franc cœur à vos plaisanteries, mais ne se dérange guère pour vous reconduire et reprend immédiatement après votre départ son travail ou son *farniente* méditatif.

—C'est un original que cet Herwamm, mais il est excellent musicien. Je l'ai entendu au cercle.

—Tu le verras chez Arcade et chez Valérien : ces deux rêveurs se plaisent et se comprennent. Valérien se dit atteint de la maladie du vague, Hermann à la maladie de la poésie de son pays qui est plus nuageuse que vraie et pour le succès tient à cette nébulosité même.

—Pourquoi ne l'as-tu pas compris dans la liste que tu avais préparée pour mon souper ?

—Il ne pouvait pas venir, il assistait à un festival en l'honneur de Schiller.

Cette conversation avait lieu entre Hilaire et Alban, pendant qu'ils descendaient la rue Bonaparte afin de gagner la porte Saint-Denis, où Alban se rendait pour prendre le travail de la soeur de son camarade. Les deux amis se séparèrent à la porte du magasin, et Hilaire rentra chez lui, bien résolu à régler sa dépense.

Pour arriver plus vite à ce résultat déclaré impossible, c'est-à-dire à payer le reliquat de cent francs, il se mit au régime, et vécut de pain et de fromage. Ses cours furent repris avec assiduité, et comme sa mémoire et son intelligence lui assuraient des avantages sur presque tous ses compagnons, il regagna, vite les quelques jours perdus dans l'entraînement auquel il avait cédé.

Les cent francs furent soldés à la fin du mois, et pendant tout un trimestre, le fils de Guillaume eut une conduite régulière. Il lui était presque facile de laisser passer au-dessous de lui le flot de la dissipation. Son orgueil trouvait son compte à se montrer supérieur à des séductions grossières. Il retourna au Cercle de la jeunesse, se rapprocha de Louis, d'Arcade et d'Hermann, et parut complètement revenu à une existence laborieuse.

Hilaire devait malheureusement reconstruire bientôt une pierre d'achoppement redoutable.

En se promenant aux Tuileries, il se trouva un jour en face du vicomte.

—Vous ici, Albert ! s'écria-t-il.

—Eh mon Dieu oui ; je suis parvenu à prouver à mon père que je devais venir à Paris pour me former, et, un de mes oncles aidant, l'on m'a donné un rouleau de cinquante louis, en m'en promettant autant tous les mois ; et me voilà.

—Il n'y a pas longtemps que vous êtes arrivé ?

—D'hier seulement. Que faites-vous ce soir ?

—Je travaillerai, comme d'habitude.

—Eh bien ! changez vos habitudes par amitié pour moi, et venez au spectacle.

—Et le code, Albert ?

—L'affiche de l'Opéra est si alléchante. Etes-vous déjà blasé sur ces plaisirs ?

Hilaire n'osa répondre qu'il n'était allé que deux fois par mois au spectacle, et il survint son ami.

Le ballet était magnifique et dansé par une artiste en chorégraphie, qui laissait loin derrière elle tous les souvenirs de ses rivales. En sortant, Hilaire se demanda comment il avait pu se priver si longtemps d'un pareil plaisir.

Le lendemain le vicomte alla le voir. Albert loua et meubla un charmant appartement dans la rue des Saints-Pères et renoua avec Hilaire des relations qui sans être complètement sympathiques furent du moins amicales. Mais si la liaison du fils du fermier avec les joyeux étudiants du quartier latin pouvait avoir des suites fâcheuses, la fréquentation d'Albert, quoique plus honorable, était plus dangereuse encore.

Albert était riche.

Hilaire ne voulait pas avoir l'air de regarder à une dépense trop forte pour sa bourse. Il payait et un beau matin il se trouva à sec.

Pour la première fois il eut recours au moyen que lui avait enseigné Alban ; il porta sa montre au Mont-de-Piété. Quinze jours après, il annonça à son père qu'il avait besoin d'un ouvrage de jurisprudence d'un prix élevé, il lui demanda un supplément de deux cents francs.

Le mois suivant, il raconta qu'ayant été invité à dîner chez Albert, il se trouvait dans l'obligation de rendre cette politesse.

Le père Guillaume envoya cinquante francs pour le dîner. Mais chaque jour vit naître pour l'étudiant une nouvelle occasion de dépense. Chaque jour il jeta quelques pièces dans le tonneau des Denaïdes que la pension du fermier ne comblait pas.

La dette flottante s'accroissait d'une façon sensible. Les moyens exceptionnels ne pouvaient se renouveler tous les mois, sans quoi il y aurait eu lieu de craindre que Guillaume n'eût des soupçons.

Il est vrai qu'Hilaire donnait des détails excellents sur ses études, qu'il était exact dans sa correspondance, que les mots de tendresse et de reconnaissance revenaient à chaque période ; qu'il faisait miroiter devant les yeux de Bouvard les magnificences d'un avenir prochain. Le père faible, crédule et vaniteux, cédait toujours et ne savait pas refuser d'argent. Il eût craint de contrister son fils, et d'arrêter l'élan d'une ardeur qui devait plus tard réaliser ses rêves et ses espérances. Guillaume suivait en aveugle la route dans laquelle il était entré en imprudent. Mais si Françoise l'avait blâmé de vouloir faire de son fils un *monsigneur*, un avocat, quand il n'était, lui, qu'un paysan, elle était loin de songer à s'opposer à ce qu'on lui envoyât de l'argent. D'ailleurs, elle avait si souvent entendu dire que la vie est ruineuse à Paris, qu'elle s'imaginait subir le sort des parents qui y envoient leurs fils. Puis, Hilaire avait retrouvé son ami Albert, il fallait bien qu'il fit près de lui une figure honorable.

Bientôt Hilaire se crut tout permis : ami du vicomte, allant au bois, au théâtre, il essaya de rivaliser de luxe et d'éclat avec le jeune gentilhomme, une émulation terrible s'empara de son esprit. Il entra avec Albert, sans que celui-ci s'en doutât, dans une lutte de dépense qui ne pouvait faire autrement que de l'emporter à une ruine complète.

Guillaume ne se plaignait pas, sachant qu'il fallait seulement quatre années à son fils pour faire son droit, et qu'après cela, ce serait au tour du jeune homme à gagner de l'argent et à arrondir le domaine de Rosefeuille. Cependant, si la somme consacrée à l'étude du droit se trouvait au bout d'un an réduite d'un quart, il y avait lieu de croire que le père serait obligé d'entamer les quelques bons sacs d'écus qu'il réservait pour l'acquisition d'une ferme voisine de la sienne, et que l'embarras dans lequel se trouvaient les propriétaires actuels permettrait d'acheter à bas prix.

A la fin de l'année, Hilaire avait dépensé six mille francs et laissait des dettes pour une somme égale. Avant de se séparer, les étudiants s'invitèrent tour à tour. On vendit, on brocanta les derniers

bijoux et les derniers habits ; on n'avait besoin de rien, maintenant qu'on allait retrouver les mères, les sœurs, les maritaines, les pères faibles, les mères indulgentes, les oncles bourrus, mais généreux les grands-mères qui gâtent si bien les petits enfants, surtout quand ils se montrent tapageurs.

XII  
LE REPOSOIR.

Hilaire avait passé son examen avec distinction, et autant pour dépister ses créanciers que pour chercher d'autres ressources, il partit pour Rosefeuille.

Hilaire passa ses deux mois de vacances sans que rien d'important survint dans sa famille ; quoique Guillaume jetât les hauts cris en apprenant la somme exorbitante dépensée à Paris, le fils savait si bien faire vibrer les cordes de l'orgueil, paternel, qu'il finissait toujours par obtenir du fermier l'argent dont il avait besoin pour subvenir à de nouvelles folies, et remettre des à-compte à ses créanciers.

Aussi Hilaire, sachant à quel point il était important pour lui de conserver l'affection de son père, ne cessa-t-il jamais de se montrer à son égard respectueux et plein de déférence. Cependant, plus le fermier traitait vanité des succès de son fils, de sa bonne mine et des relations qu'il avait à Paris, plus il devenait ridicule. Se croyant obligé de ressembler le plus possible à cet enfant-prodige, Guillaume parlait maintenant une langue étrange, mais qu'Hilaire écoutait patiemment tout en se mordant les lèvres. Ce n'était rien pendant qu'ils étaient seuls, mais si le curé ou le vieux Magloire se trouvaient à la ferme, l'orgueil d'Hilaire subissait le plus intolérable supplice. Il fallait se taire, cependant ; ce fermier vaniteux et stupide avait la clef de la caisse !

Mais toute la colère amassée sourdement dans le cœur de l'étudiant, toutes les humiliations subies, les tortures endurées, se déversaient sur la plus douce et la plus inoffensive des créatures, sur la plus patiente et la plus sublime des mères : Françoise devait être de ce nombre quand il y avait les étrangers à la ferme ; — Françoise faisait rongir son mari et son fils.

Pauvre femme ! elle ne nourrissait plus d'illusions. Toutes les écaïles étaient tombées de ses yeux. Son âme, flétrie dans sa fleur la plus pure, froissée dans une affection profonde, se sentait envahie de jour en jour par une torpeur progressive. Le pensée se taisait quelquefois dans sa tête ébranlée. Elle restait des heures entières assise sur la berge du ruisseau, sous les saules, tandis que Guillaume et Hilaire dinaient chez leurs voisins, faisaient des promenades aux environs ou des courses à la ville.

(A continuer.)

Les souvenirs d'un préfet de police.

M. Andrieux vient de commencer la publication des *souvenirs d'un préfet de police* dans la *Ligue*.

Nous en extrayons ce qui suit sur les dossiers de la police et sur la remise qui lui fut faite de son propre dossier :

Je reçus d'abord le chef de cabinet de mon prédécesseur, qui venait remplir auprès de moi le dernier acte de fonction :

—Monsieur le préfet, me dit-il en me remettant un volumineux dossier, je viens remplir auprès de vous un devoir que mon prédécesseur a rempli auprès du vôtre. Il est de tradition de remettre son dossier à tout prélet qui arrive.

Mon dossier portait le numéro 14,207. Je l'ai fait relire et je le garde dans ma bibliothèque, avec toutes les calomnies et les dénégations haineuses qui sont d'ordinaire le fond de ces sortes de documents.

Et cependant, tels qu'ils sont, ces dossiers sont utiles, indispensables même pour les recherches de police, mais à la condition de n'être connus ni des particuliers, ni même de la justice, et de n'être jamais ouverts que par des chefs de service expérimentés, sachant lire et y démêler, parmi tant d'allégations inexactes et souvent contradictoires, la part de vérité qu'ils contiennent.

L'administration a souvent intérêt à savoir ce qui a dit ou écrit sur le compte de la personne qui a éveillé son attention. Le dossier répond à cet intérêt. Il n'a pas seulement pour but de dire qui vous êtes mais surtout ce qu'on a dit de vous. L'imputation la plus mensongère peut être une lueur, éclairer une trace, avoir par conséquent un intérêt de police.

Aussi mettra-t-on dans votre dossier, pêle-mêle, sans distinguer entre le vrai et le faux, tout rapport dont vous aurez été l'objet, toute dénonciation vous concernant, tout article de journal, tout fait divers à vous serez nommé.

Les employés commis à cette tâche sont de simples manœuvres, chargés d'apporter des matériaux pour la construction des archives.

Jamais les dossiers ne sont communiqués ni au parquet, ni au juge d'instruction, ni au tribunal. Quand les magistrats demandent un rapport sur un inculpé, des renseignements sont pris avec soin pour leur être transmis ; le dossier peut faciliter les recherches ; il ne saurait y suppléer.

Tous ces dossiers sont classés par ordre alphabétique, et cinq minutes après avoir demandé le vôtre, madame, le préfet de police l'aura sur son bureau.

—Eh quoi ! direz-vous, ai-je donc un tel dossier ? La police a-t-elle eu l'indiscrétion de me cataloguer avec un numéro ?

Certainement, et je ne vous ferai pas l'injure d'en douter. Tout ce qui compte dans Paris par sa beauté, son élégance, son esprit, sa naissance, ses toilettes, tout Paris enfin, a son dossier.

C'est une erreur de croire que les dossiers sont réservés aux criminels et à ces autres malfaiteurs qu'on appelle des hommes politiques.

Il est vrai que nous avons plusieurs sortes de dossiers et plusieurs catégories d'archives.

Il y a les dossiers bleus, dont nous venons de parler. Ce sont les nombreux et les plus variés. Ce sont les dossiers politiques ou mondains.

Il y a les dossiers jaunes, réservés à la criminalité.

Il y a aussi les dossiers blancs ou dossiers des mœurs ! Ah ! la couleur de la couverture n'a rien de symbolique.

Dans l'intérêt de la morale, il faudrait pouvoir ouvrir les dossiers blancs et montrer à la débauche combien elle s'a buse quand elle se croit protégée par les portes fermées et les fenêtres closes.

Voulez-vous, maintenant, savoir, toujours d'après M. Andrieux, ce que sont les agents secrets de la police Continuoons la lecture des *Souvenirs d'un préfet de police* :

Les agents secrets ne sont point employés : ils sont payés sur les fonds de la police secrète et non sur le budget de la police municipale. On ne leur demande aucun engagement et, généralement, aucune quittance ; car, le

Le major Général Charles George Gordon agit d'abord comme second parmi les ingénieurs royaux et deux ans après cette première promotion il était nommé 1er lieutenant. Il servit en Crimée de décembre 1854, à Mai 1856, fut présent devant Sébastopol et blessé. Engagé dans l'expédition contre Pékin il continua dans le service en Chine après les difficultés qui furent réglées par le Gouvernement Impérial. Il entra ensuite, en mars 1868, au service de l'Empereur de Chine et réprima la rébellion de Tai-Ping.

Dans ses voyages il passait dans des endroits jusque là inconnus des européens. Ils s'efforça de faire cesser le commerce des esclaves et aida beaucoup les missionnaires. Mais c'est surtout dans l'expédition de Kartoum que son nom fait du bruit.

Le 18 janvier 1884 il partit de Londres pour Kartoum. Quelque temps avant le *Times* avait annoncé que le Gén. Gordon avait accepté une commission en Belgique. Alors Gordon était à Bruxelles et n'arriva en Angleterre que quelque jours plus tard. Il eut immédiatement une entrevue avec Lord Granville et retourna ensuite à Bruxelles.

Ses parents et ses amis surent qu'il partait pour le 17 janvier. Le lendemain tout le monde savait que le gouvernement de Sa Majesté avait requis les services du Gén. Gordon en Egypte. Une semaine après il était au Caire et le 18 fév. un mois après son départ, il était maître de Kartoum sans coup férir et recevait des démonstrations de bienvenue de la part de la population. Le 27 février, le général Gordon lança une proclamation aux habitants du Soudan dans laquelle il annonçait son dessein de prendre des mesures sévères contre ceux qui ne voudraient pas cesser la rébellion et de plus il annonçait que sous peu des troupes anglaises seraient à Kartoum. Dans une dépêche qu'il adressait, le 26 février, à Sir Evelyn Baring. Il disait : " Si l'Egypte garde la paix c'en est fait du Mahdi. " Je crois qu'une évacuation est possible mais les effets s'en feront sentir en Egypte et cela nous forcera à entrer dans les affaires beaucoup plus sérieuses. A présent, il me paraît facile de détruire le Mahdi.

Le 16 avril il écrivait ce qui suit :

" Autant que je puis m'en rendre compte la situation est la suivante : Il me paraît possible de réprimer la rébellion et je crois pouvoir y parvenir.

" Je me considère comme libre d'agir suivant les circonstances, si vous entrez mes plans, je ne me considère plus res-

pondre au czar, anrait sollicité les bons offices de l'Angleterre, et s'il faut en croire la *Pall Mall Gazette* les propositions turques auraient été accueillies.

La Turquie reprendrait le gouvernement direct de l'Egypte ; le faible Tewfik, ce vice-roi investi par l'Angleterre pour la ruine de l'Egypte, serait remplacé par un pacha étranger à la famille de Méhémet-Ali. Mais l'Angleterre occuperait à titre définitif tout le littoral de la Méditerranée égyptienne et de la mer Rouge, le canal de Suez deviendrait un canal anglais.

Quant aux créanciers d'Egypte, ils se débrouilleraient sans doute avec la Turquie.

Nous refusons encore d'ajouter foi à des nouvelles si énormes. Si elles étaient vraies par impossible, l'Angleterre, même appuyée sur les bataillons et sur les cuirassés de l'Italie, ne pourrait prétendre que l'Europe permit l'exécution de semblables desseins.

Mais elles semblent déjà avoir assez de peine avec le Mahdi, contre lequel elle ne remporte que des victoires à la Pyrrhus. Il est grand temps que les *bersaglieri* d'Assab aillent au Soudan secourir leurs alliés !

L'Italie, cependant, se trouve cette fois bel et bien impliquée dans l'alliance anglaise. Sa participation à cette alliance ne sera pas, comme avec l'Allemagne et l'Autriche, un sinécure.

Il faut marcher !... La puissance créée et maintenue par la Révolution va, cette année peut-être, faire l'épreuve de ses forces.

L'Angleterre et l'Italie pourront juger, chacune de son côté, si leur alliance est aussi féconde que le fut jadis pour l'une et l'autre l'alliance de la France, au temps de Napoléon III.

L'Italie devra peut-être aller aussi en Crimée, et qui sait si les événements ne l'amèneront pas à combattre encore en Vénétie et en Lombardie ! Qui sait si elle ne trouvera pas une fois encore tous les champs de bataille où ses *prodi* ont combattu. Nous verrons si l'Angleterre l'assiste, comme a fait Napoléon III.

En tout cas, elle veut se persuader que

LE GENERAL GORDON.

### Les points noirs.

(du Journal de Rome)

De graves complications s'appellent évi- demment, et l'horizon de l'Europe se charge d'orages du côté de l'Orient. On sait que la Russie avait offert à la Turquie une alliance intime ; la Turquie, avant de

ponsable de la campagne et vous aurez de grandes difficultés à soumettre le Mahdi si vous laissez la paix à l'Egypte. C'est de cette date que l'on peut considérer le commencement du siège de Khartoum.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 16 FEVRIER 1885.

Courrier.

L'ouverture de la session des chambres provinciales est fixée officiellement au 5 mars prochain.

Les membres du cabinet travaillent activement aux préparatifs de la session.

Une députation composée du Rvd M. Szoz, curé de Nicolet, du Rvd Mes. Proulx du Séminaire et de plusieurs citoyens influents de la ville de Nicolet, s'est rendue à Ottawa ces jours derniers pour obtenir du gouvernement la construction d'une voie ferrée de Sorel à Lévis sur la rive Sud du fleuve.

Les voyageurs canadiens au Nil se sont embraqués à Alexandrie jeudi dernier sur le vapeur Poorah pour Queenstown, Irlande, où ils prendront le Hanovrian pour revenir au Canada.

Le Général Wolsely complimente les canadiens pour les services qu'ils ont rendus.

On lit dans le Nouvelliste :

Nous regrettons d'être obligé d'apprendre à M. Israël Tarte, rédacteur de l'Événement et grand seigneur de St Gabriel que son associé M. Quénaul vient d'avoir de nouveaux démêlés avec la justice..... en France.

M. Savary a été condamné le 15 janvier 1885 devant le tribunal correctionnel de Lyon—tribunal qui équivaut à notre cour de police—à cinq années de prison pour certaines peccadilles énumérées au long dans le Gaulois de Paris qui vient de nous arriver.

M. Tarte vaudra bien accepter nos condoléances pour le nouveau malheur qui vient d'atteindre l'un de ses rédacteurs.

Le Canadien est furieux de ce que le Journal de Rome ait fait connaître à ses lecteurs l'incident Savary-Quénaul.

Cette colère est facile à comprendre. Les voleurs de réputation ne sont point en honneur à la Cour pontificale et les pontifes qui se font leurs avocats et publient leur prose doivent participer à leur discredit, évidemment.

Ce qui choque le Canadien, c'est que ses accointances avec le faux Quénaul aient été dévulguées dans les hautes sphères par le journal romain.

Les débats parlementaires à la chambre des Communes sont absolument sans intérêt jusqu'à présent. Les fortes discussions viendront avec les questions importantes.

Le Maire de Montreal.

Il se prépare pour le maire de Montréal une lutte qui ne manquera pas d'avoir une haute signification, puisque la Franc-maçonnerie y est grandement intéressée.

En effet, les nouvelles de la métropole commerciale nous apprennent que M. Beaugrand, le directeur de la Patrie affilié de vieille date comme tout le monde le sait, se présente en opposition à M. Beaudry, l'ancien Maire.

Evidemment aucun catholique digne de ce nom ne devrait voter pour le candidat franc-maçon. Pourtant on annonce que les listes en faveur de M. Beaugrand comptent déjà des centaines de noms.

Néanmoins nous persistons à croire, pour l'honneur de Montréal que cette candidature malsaine n'aura aucun succès.

Il n'est pas possible que l'Ecyclique Humanum genus soit lettre morte dans un aussi grand centre catholique que Montréal.

L'incident Savary en Europe.

Notre "question Savary" qui nous est venue d'Europe, y est retournée par la voie de la publicité. Le Journal de Rome dans son numéro du 24 janvier, s'occupe de l'incident qui a défrayé notre presse durant quelques semaines. Voici ce que nous lisons dans les colonnes de l'excellent journal romain :

Dans les premiers jours de janvier, le brave journal catholique de Montréal, l'Étendard, a soulevé un beau lièvre. Sous ce titre : Une question d'honneur et la presse libérale, notre confrère écrivait :

Le Journal de Rome cite alors un extrait de l'Étendard, et il ajoute :

"Nous avons eu la curiosité de rechercher la correspondance parisienne en question, car à un premier dépouillement elle nous avait échappé. Qui était ce scélérat bien conditionné qui, ne pouvant rester en France sans être envoyé aux galères, avait trouvé à se caser dans la

réaction d'un journal libéral de Québec, d'un de ces journaux qui posent volontiers comme catholiques, saas souci ni de doctrine, ni de moralité ni même de conduite. Nous l'avons découverte cette fautive correspondance ; on lit ce qui suit au sujet du personnage en question :

Notre confrère romain reproduit ici la plus grande partie de la correspondance qui a mis pour la première fois la personnalité de M. Savary devant notre public. Puis il termine son article par ce dur commentaire :

"Nos lecteurs n'ont pas besoin d'un signalement plus détaillé. Celui qu'on vient de lire c'est point pour point, celui de M. Savary, ancien député, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice sous M. Dufaure, ancien directeur de la Banque de Lyon et de la Loire, et plus dernièrement voleur de femmes.

"Et le journal libéral, prétendu catholique, qui a donné l'hospitalité à ce monsieur, n'est rien autre que le Canadien, un pourfendeur de premier ordre de ses confrères qui ont la prétention d'être catholiques tout simplement. Nous ne nous amuserons pas à tirer contre le Canadien, mais nous ne sommes pas fâchés d'avoir relevé l'incident. Il ne manque pas de saveur. Et puis notre indiscretion sera peut-être utile à certains amis de l'ex-député Savary. Elle leur indiquera un gagne pain assuré dans les bureaux d'un bon journal canadien. La bonne presse libérale ! C'est bien le moins qu'elle serve à quelque chose."

Le langage du Journal de Rome est sévère, mais il n'est pas injuste.

Dieu merci, pour l'honneur de notre société, notre confrère romain a pu constater que le fait signalé par lui a soulevé ici d'énergiques protestations.

Le Courrier du Canada.

Utilité des associations catholiques.

Mgr des Trois-Rivières, dans une instruction qu'il donnait la semaine dernière aux membres de la Congrégation des jeunes gens de cette ville, se déclarait heureux de constater les sentiments de zèle, de dévouement et de religion qui les animent.

Il les félicite et les encouragea à persévérer dans leur œuvre entreprise sous l'égide de la religion.

"Parmi les fidèles chrétiens qui combattent sous l'Étendard de la croix pour Jésus-Christ et sa doctrine vous savez, dit Sa Grandeur, un petit bataillon d'élite si vous savez bien remplir vos devoirs de chrétiens.

Souvenez-vous jeunes gens des engagements pris à votre baptême. Ne soyez pas des soldats lâches et timides. Attendez-vous à combattre, et à combattre avec des chrétiens qui ont peur d'en trop faire et qui mesurent avec le bon Dieu Ne vous laissez point aveugler et tromper par ces réjouissances vaines, ces promesses fallacieuses, et ces rians attraits qui ont perverti tant de cœurs nobles et généreux et détruit tant d'intelligences supérieures. N'ayez pas peur de ces qualificatifs qui vous seront adressés par des hommes qui n'ont le courage de leur foi ni de leur conviction.

"Il en a été fait ainsi au chef de l'armée du bien pendant son séjour sur la terre. Mais montrez, jeunes gens, que les soldats du Christ doivent avoir le front plus dur que les soldats du diable."

Il serait difficile de trouver en cette ville un homme qui n'admette point que la régénération de la société toute entière ne soit due à la doctrine de Jésus-Christ. On sait que tous les catholiques sont remplis d'une foi vive et attachés fermement aux enseignements de Jésus-Christ donnés par l'Eglise à qui il est dit dans l'Evangile : Celui qui vous écoute m'écoute. Personne n'ignore non plus que non seulement il doit ne point vouloir le mal, mais s'y opposer dans la mesure de ses forces.

Or l'ennemi de Jésus-Christ n'est pas sans rechercher à faire des adeptes et à implanter, ici comme ailleurs, ses principes qui sont tout opposés à ceux de Jésus-Christ.

S'il fait ici comme ailleurs, il doit avoir de petits bataillons de soldats qui travaillent aussi hardiment qu'habilement à se faire des adeptes.

L'union fait la force, disons-nous souvent, dans les discours patriotiques. Les ennemis de la nationalité ou de la religion parlent aussi de la sorte pour exalter l'ardeur de leurs adeptes.

C'est dans le but de faire échec à ces mauvaises sociétés que l'Eglise catholique, l'armée du Christ, organise et forme parmi ses membres, de ces sociétés qui affermissent dans le bien, raniment le courage et donnent le moyen de faire des actes tout à la gloire du bon Dieu et servant au bonheur éternel de chacun.

Il convient que chaque homme écoute maintenant ces paroles de Jésus-Christ qui s'adressent à qui ce soit, jeune ou vieux ! "Celui qui n'est pas avec moi est contre moi."

Maintenant, les jeunes gens de cette ville auront l'avantage de prouver qu'ils sont pénétrés des sentiments chrétiens qu'ils ont reçus de leurs parents et dans leurs études, en faisant parti de la congrégation que Mgr vient d'ériger en leur faveur.

Qu'il leur plaise d'écouter ces nobles paroles de Notre Saint Père le Pape répondant à une adresse que lui présenta la Société de la jeunesse catholique italienne. "Ayez toujours présente devant vos

"yeux la noble devise de votre société : Prière—Sacrifice—Action, surtout quand le monde essaie de jeter l'insulte et le mépris sur vous, à cause de votre profession de catholiques..... Ce serait une lâcheté trop indigne d'âmes généreuses que de rougir de sentiments qui ont toujours fait la gloire des esprits les plus distingués et les plus éclairés."

Nouvelles religieuses.

Les exercices solennels de la neuvaïne de Saint François Xavier commenceront à la cathédrale samedi prochain.

Le prédicateur sera le Rvd. P. Hamon S. J.

Dans la lettre adressée à son clergé à son départ pour Rome, Mgr de Chicoutimi a nommé M. le vicaire général Doucet administrateur de son diocèse.

NOUVELLES LOCALES

Dans la soirée de vendredi dernier, la manufacture de cigars de M. L. Z. Beaudry, rue St George a été complètement détruite par un incendie. Le feu a été découvert vers 10 heures du soir. La brigade des pompiers appelée immédiatement, a fait des efforts énergiques pour paralyser les flâmes, mais la chose a été impossible ; tout l'intérieur de la fabrique et son contenu a été détruit.

Grâce à l'énergie des hommes de la brigade, les bâties voisines ont été sauvées ; une partie même de la charpente extérieure de la fabrique est encore debout. Ce n'est qu'après quatre ou cinq heures de travail, que les pompiers ont pu abattre l'incendie au point d'éloigner tout danger à l'extérieur.

Dans le temps actuel où le travail est si rare, cet incendie est un véritable malheur pour les 50 à 60 personnes que M. Beaudry employait.

Nous ignorons le montant couvert par les assurances, mais la perte doit toujours être très lourde pour M. Beaudry.

La semaine dernière a été une des plus froides de la saison.

Notre marché du samedi était bien approvisionné.

Le foin est quelque peu à la hausse, au moins sur la Rive Nord. On nous assure que la première qualité se vend \$6.50 le cent depuis quelques jours.

GUERRE DU SOUDAN

La position des anglais au Soudan s'aggrave d'une façon alarmante.

Voici des détails navrants sur la prise de Khartoum et la mort du général Gordon :

Le jour de la prise de la ville, que l'on dit être arrivée le 27, l'attention de Gordon fut éveillée par un effroyable tumulte dans les rues. Il sortit de ce que l'on était convenu d'appeler son palais, ou l'hôtel du Gouvernement, où il avait établi ses quartiers-généraux, afin de se rendre compte de ce qui se passait à l'extérieur. Comme il mettait le pied sur le seuil de sa porte, il fut poigné dans le dos, et tomba raide mort. Le tumulte avait été causé par les troupes du Mahdi auxquelles la trahison avait ouvert les portes de la ville et qui en un clin d'œil se trouverent maîtres non-seulement de la ville, mais aussi de la citadelle.

C'est alors que commença le massacre de la garnison. On dit que les scènes de boucheries qui se passèrent là, laissent dans l'ombre les atrocités des bulgares et rivalisent avec les horreurs les plus révoltantes de la révolte des Cipayes.

Les Egyptiens frappés de terreur étaient arrêtés dans leur fuite et les barbares leur faisaient subir les plus horribles tortures. Les uns étaient percés d'un coup de lance, et laissés mourant sur place. La plupart des victimes ont été horriblement mutilées. Les uns se voyaient arracher les yeux de leur orbite ; d'autres avaient le nez coupé ; à d'autres l'on arrachait la langue. Dans plusieurs cas, les barbares faisaient pénétrer de force dans la bouche des victimes, les parties ainsi mutilées.

Le massacre n'a pas seulement enveloppé les combattants ; les femmes égyptiennes ont dû subir les plus honteuses indignités. Plus d'une centaine de femmes et de jeunes filles furent données comme esclaves aux partisans du Mahdi.

Après le massacre, l'on vit plus d'un rebelle parcourir les rues de la ville avec une tête d'Egyptien au bout de sa lance. La nuit suivante vit des scènes de sang et de débauche. Le Mahdi a réparé les fortifications, et la ville est maintenant imprenable. Il y a établi ses quartiers généraux, et l'on dit qu'il a des canons et des munitions en abondance.

Le général Wilson, naufragé sur une île en revenant de son exploration à Khartoum, vient d'être retiré de ce mauvais pas par le général Biresford qui est allé à sa rescousse et l'a ramené à Gubat ou la colonne de Stewart est retranchée et attend le corps d'armée de Wolsley. Le lendemain du naufrage du vapeur de Wilson, c'est-à-dire le dimanche, l'émir du Mahdi se rendit dans l'île et somma les Anglais de se rendre ; le dimanche soir, Hamed Bey, deux matelots et

dix-sept indigènes, désertèrent les Anglais. Le vapeur "Sofia," ayant Beresford à son bord, arriva à l'île, le mardi. Pendant l'engagement avec l'ennemi, la chaudière du "Sofia" fut trappée par un obus, et il s'en suivit une formidable explosion, suivi d'un jet violent de vapeur. Après avoir fait au vapeur les réparations temporaires nécessaires, le "Sofia" passa devant les fortifications de l'ennemi en essayant un feu bien nourri, et ayant à sa remorque une barque contenant la bagage de Wilson. La barque s'échoua juste au-dessous du fort.

On passa la nuit en tentatives pour la renflouer. On maintint un silence si absolu que les Arabes crurent qu'elle avait été abandonnée. Ils cessèrent leur fusillade et commencèrent à battre du tambour. A l'aurore lorsque les ennemis virent les étincelles s'échapper des cheminées du vapeur. Ils ouvrirent un feu violent. Le vapeur riposta avec effet et se trouva bientôt hors de portée du fusil. On porte à quatre mille le nombre des ennemis qui ont pris part à cet engagement. Ils avaient trois canons Krupp. Deux des soldats de Wilson furent tués sur l'île et 26 Egyptiens et 4 Anglais furent blessés. Les alliés soudanais se battirent bien, jusqu'à ce qu'il apprirent la chute de Khartoum, nouvelle qui les démoralisa.

Une autre perte très sensible pour les anglais est celle du Général Earle, commandant de la colonne qui remonte le Nil pour atteindre Berber et Gubat en bateaux.

Cet officier a été tué à Birti en montant à l'assaut d'une position forte d'où les arabes commandaient le Nil et barraient le passage de l'expédition.

L'ennemi tira les premiers coups de feu sur les anglais qui ignoraient leur présence, mardi matin, à l'aube.

Les troupes mirent immédiatement pied à terre sous le feu, et s'avancèrent pour attaquer l'ennemi, qui était retranché sur les hauteurs. Après avoir combattu pendant quelque temps, les troupes ennemies furent cernées, mais le général Earle voyant qu'il était impossible de les déloger de leur position ordonna à ses troupes d'enlever la place d'assaut. Le général Earle fut tué à la tête de ses troupes. Le 42me régiment (Black Watch) a enlevé la position à la baïonnette et la cavalerie s'est emparée du camp ennemi.

Lorsque le général Earle est tombée, le général Brackenbury a pris le commandement des troupes et leur a ordonné d'enlever d'assaut les autres positions de l'ennemi. Les troupes se sont lancées à l'attaque vaillamment et se sont emparées de toutes les positions ennemies. Le combat a duré cinq heures. L'ennemi a essuyé de grandes pertes.

NOS ECOLES D'AGRICULTURE.

(Suite)

RICHMOND.

J'ai visité l'école de Richmond pour la première fois l'hiver dernier ; j'y suis retourné récemment et j'ai visité toutes les parties de cette exploitation ; les vieilles terres, les terres neuves, les défrichements et la forêt. Malgré toutes les difficultés par lesquelles cette école est passée, c'est encore celle dont l'avenir me paraît le plus assuré, et la raison en est que les cultivateurs des environs en reconnaissent maintenant l'utilité, au point qu'ils y envoient leurs jeunes gens en bon nombre. Non seulement toutes les bourses offertes par le gouvernement sont prises par des élèves compétents, mais encore on y voit, pendant l'hiver, un bon nombre d'élèves temporaires, qui suivent assidûment les cours d'agriculture. Et cependant la culture n'y est certainement pas plus avancée que dans nos deux autres écoles et tout le système suivi encore aujourd'hui est à l'état de transition. Ce qui n'empêche pas que les cultivateurs des environs, que j'ai rencontrés en bon nombre lors de la convention d'industrie laitière tenue à Richmond l'hiver dernier, m'ont paru unanimes à dire que le système suivi à l'école mérite l'approbation générale. Enfin, les progrès déjà réalisés sont frappants, et l'existence utile de cette école ne saurait faire de doute, du moment que les promoteurs acquerront la confiance que leur œuvre sera soutenue dans l'avenir. Le directeur de l'école m'assure que les capitaux qu'il croit nécessaires aux améliorations foncières, pour en faire un établissement de premier ordre ne feront pas défaut, à Richmond, du moment qu'ils ne sera plus question d'abolir nos écoles actuelles pour les remplacer par d'autres, et qu'une garantie à cet effet leur sera donnée par le gouvernement. M. Ewing attend avec hâte cette garantie pour commencer des travaux importants.

IL FAUT MAINTENIR NOS ECOLES.

Pour ma part, tout en signalant des réformes importantes à faire, je n'hésite pas à opiner en faveur du maintien de nos trois écoles actuelles d'agriculture, et je crois qu'il est très urgent que le gouvernement donne au plus tôt la garantie de leur maintien pour l'avenir, à des conditions acceptables de part et d'autre.

Il faudrait, comparativement, peu de choses pour que la province retirât de ces institutions les meilleurs résultats, situées, comme elles le sont toutes trois, aux centres des trois principaux districts du pays, étant différentes par la nature du sol, par le climat, par les marchés, et même par les habitudes de la population.

Tous, ou à peu près tous les cultivateurs de cette province sont directement intéressés au succès de ces institutions, et ils devraient pouvoir trouver, dans l'une ou l'autre de ces écoles d'agriculture, les enseignements qui peuvent convenir à leurs circonstances particulières. Dans ce but, le public a lieu d'attendre de chacune d'elles, 1. Qu'elles système de culture soit tout-à-fait modéré, c'est-à-dire qu'il donne, en argent, des profits incontestables, tout en améliorant de plus en plus le sol, au lieu de l'épuiser comme le font la plupart de nos cultivateurs ; 2. Qu'on y fasse graduellement, mais d'année en année, et avec suite, toutes les améliorations foncières et autres que demandent les circonstances, en vue toujours des meilleurs bénéfices nets à en obtenir, aussi bien que des enseignements si précieux qui découlent de ces pratiques améliorantes ; 3. Que l'enseignement donné aux élèves soit de fait approprié aux circonstances dans lesquelles se trouvent nos cultivateurs, et en rapport avec les moyens financiers dont ils disposent ; 4. Que les moyens nécessaires soient pris pour faire connaître aux cultivateurs tout ce qui les intéresse dans ces écoles.

De leur côté, les écoles ont droit d'exiger. 1. Un secours pécuniaire en rapport avec les dépenses qu'elles sont obligées de faire pour donner aux élèves et aux cultivateurs du pays les enseignements qu'on en attend ; 2. Une garantie de stabilité dans les octrois nécessaires, afin de pouvoir retrouver, dans l'avenir, le capital qu'exigent les améliorations foncières considérables qui sont indispensables à un bon enseignement, même élémentaire ; 3. Une entente et un contrôle aussi constant et aussi direct que possible entre les gouvernements qui subventionnent ces écoles et leurs directeurs.

DÉFAUTS A CORRIGER.

Pour être juste, il faut admettre qu'aucune des conditions ci-haut désignées sont obtenues pleinement de part et d'autre, jusqu'à présent. Il ne faut donc pas être surpris si nos écoles laissent encore beaucoup à désirer.

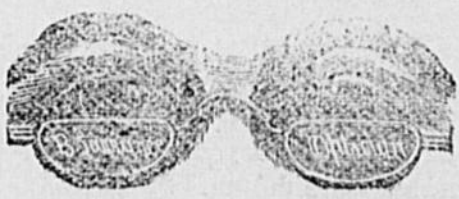
Il faut surtout ne pas oublier qu'après avoir donné l'existence légale aux écoles, ceux qui ont été proposés à l'exécution de la loi de 1869 ont presque totalement négligé les moyens propres à en assurer le bon fonctionnement. En deux mots, la loi d'agriculture qui régit ces écoles, est restée jusqu'ici lettre morte, où à peu près !

Ventes par le Shérif.

C. S. No 249 J. C. Rousseau vs Pierre Lacroix No 1649 du cadastre, avec les bâties dessus construites. Vente au bureau du Shérif à Trois-Rivières, le seize Février courant à dix heures du matin. No 1107 Dame Hannah Constance Hatton Hart et al vs Emile A. Hart, and Miss Miriam Hadley Hart, Garnishee. The undivided half of No 564 of the cadastre, with the buildings thereon erected. Vente au bureau du Shérif à Trois-Rivières le dix-sept de Février courant à dix heures du matin. BUREAU DU SHÉRIF CHARLES DUMOULIN Shérif. Trois-Rivières 7 Févr. 1885.

Sheriff's Sales.

S. C. No 249 J. C. Rousseau vs Pierre Lacroix No 1649 of the cadastre, with the buildings thereon erected. Sale at the Sheriff's office, at Three Rivers, on the sixteen of February instant at ten o'clock in the forenoon. S. C. No 1107 Dame Hannah Constance Hatton Hart et al vs Emile A. Hart, and Miss Miriam Hadley Hart, Garnishee. The undivided half of No 564 of the cadastre, with the buildings thereon erected. Sale at the Sheriff's office at Three Rivers, on the seventeenth of February instant at ten o'clock in the forenoon. SHERIFF'S OFFICE CHARLES DUMOULIN Sheriff. Three-Rivers 7th Feb. 1884.



LES LUNETTES ET LORGNONS DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURS CRISTAUX SONT GARDÉS COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada, du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec, du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Ecosse.

Nous donnons deux échantillons :

M. B. Laurance, Cher Monsieur. J'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années.

Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres.

Voire obt, serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr.

Cher Monsieur. Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous ont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opticien habile et digne d'encouragement.

JAS. A. SEWELL. Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE Libraires, Trois-Rivières.

AVIS

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières...

Vente par le Sheriff

C. S. No 166 Alexis Désilets vs Joseph Provancher, Ste Angèle de Laval No 147 du cadastre.

Sheriff's Sale

S. C. No 166 Alexis Désilets vs Joseph Provancher, Ste Angèle de Laval No 147 du cadastre.

BAZAR

EN FAVEUR DU COUVENT DE LA BAIE. Le 15, 16 et 17 février, il y aura grand bazar dans les salles du nouveau Couvent de la Baie.

AVIS

AVIS public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucun dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi.

AVIS

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour constituer en Corporation le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières.

AVIS

AUX OUVRIERS QUI ONT TRAVAILÉ SUR LE "CHEMIN DE FER PONTIAC-PACIFIQUE JUNCTION."

Le soussigné, ayant été choisi par la Compagnie du Chemin de fer Pontiac Pacifique avec l'approbation du Ministre des Chemins de fer et Canaux...

Une preuve raisonnable de l'exactitude des dites réclamations sera exigée.

CHEMIN DE FER Pacifique Canadien.

La Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien vient d'ouvrir en cette ville un bureau pour la vente de ses billets de passage...

Le public voyageur est prié de prendre ses billets de passage au bureau du Soussigné.

REJOUISSANTE NOUVELLE.

Le public sait que depuis quelque temps, les différentes Compagnies d'assurance se sont amalgamées et sont résolu de charger un taux uniforme et plus élevé qu'au paravant.

M. U. Martel Jr vient d'obtenir l'agence de cette Compagnie qui a son bureau principal à Washington, capitale des Etats-Unis.

AUX CULTIVATEURS.

Bientôt le temps des semences sera arrivé, comme il importe de semer du bon grain pour en récolter du bon.

M. Martel Jr agent général à Trois-Rivières, en a en main qui sont sans égale et d'échapper toute compétition.

Venez Monsieur les Cultivateurs voir ces cribles et en acheter ou bien amenez vos grains pour les faire cribler.

M. Martel, désinant faire connaître l'utilité et l'excellence de ses cribles en tiendra un spécialement à son magasin à la disposition de ceux qui désiraient faire cribler leur grain ici.

AUTRE AVANTAGE.

Chaque famille à Trois-Rivières dans toute le District devrait acheter avant qu'elle n'encherisse trop un quart de farine Patente que M. U. Martel Jr fait venir spécialement pour les familles de SEAFORTH c'est la plus belle la meilleure la moins chère et la plus profitable de toutes les farines qui puissent se faire.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Les invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

Avis aux amis MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte.

Aussi un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commença ses opérations en cette cité MARDI, le 10 courant. (TEMPORAIREMENT) Dans le BLOC BALGER, 145, Rue Notre-Dame.

Le Département d'Epargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

AVIS

VENTE CONSIDERABLE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes :

1o Le lot No. 2969 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoît, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bellise.

2o Le lot No. 2951 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoît, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2922 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'usine de routes des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étalle etc.

4o Le pâté d'édifices connus sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6o La Manufacture de Fusaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouillotte, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertl, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux douzeaux renfermant 100 arpents de terre dont 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS: Un tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD, Monn Saw Mills Montreal. Ou à R. KIERNAN, Registrateur Trois-Rivières.

CHAS. DION, Bureau du Conseil Municipal

MARCHAND-TAILLEUR DU COMTE DE NICOLET



A l'enseigne des Gros Ciseaux,

175 Rue Notre-Dame 175 Successeur de la Maison

DION & LORD.

Grande importation d'Automne!!! NOUVEAU STOCK.

Un choix des articles les plus à la mode comme les plus convenables sous le rapport de la qualité et des prix vient d'être reçu pour la saison. C'est le meilleur assortiment qu'on ait encore pu réunir en fait de Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes. SPECIALITE DE PARDESUS EN "MELTON" DOUBLÉ DE FOURRURES. HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant. LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX. Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement. F. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George. Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch, On donnera des conditions faciles. S'adresser à ED. PLEAU & CIE. Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne. SECTION DES BOIS ET FORÊTS. Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FEVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa. 1er Rang. Limites Nos. 5, 612 milles carrés, No. 7, 103 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 292 milles carrés, No. 10, 424 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 375 milles carrés. 2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. 3e Ra g. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque. Cette vente sera sujette aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa. E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.



EXPOSITIONS INTERNATIONALE ET COLONIALE

A ANVERS EN 1885—A LONDRES EN 1885

Le gouvernement a l'intention de faire représenter le Canada à l'EXPOSITION INTERNATIONALE qui sera ouverte dans le cours de mai 1885, et aussi à l'EXPOSITION pour les COLONIES et pour l'INDE à Londres en 1886.

Le gouvernement fera les frais du transport des produits du Canada jusqu'à Anvers et d'Anvers à Londres comme aussi les frais de retour au Canada si les objets, ne sont pas vendus.

Les objets destinés à Anvers devront être prêts pour l'expédition pas plus tard que la première semaine de mars prochain.

On craint que ces expositions offriront des occasions favorables de faire connaître les ressources naturelles du Canada, ainsi que ses progrès dans l'industrie et la fabrication.

Des circulaires et des formulaires contenant de plus amples renseignements seront envoyés à ceux qui en feront la demande par lettre adressée (franco) au ministère de l'Agriculture, Ottawa. Par ordre, JOHN LOWE, Secrétaire, Ministère de l'Agriculture, Ottawa, 19 décembre 1884.

Succession de feu M. Th. S. de Carufel.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes qui sont endettées envers la succession de feu Révd Mess. Th. S. de Carufel, ancien curé de Ste Anne de la Pèrade, ou qui ont des réclamations contre la dite succession sont requises de payer leurs dettes ou de filer leurs réclamations d'hui à 30 jours, entre les mains des Révds D. O. S. de Carufel Ptre et M. V. S. de Carufel Ptre curé tous deux exécuteurs testamentaires, à Ste Angèle de Laval.

Ste Angèle de Laval 5 janvier 1885.

COMTE DE NICOLET

Je, soussigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que les terres ci après désignées seront vendues par en un public à Bécancourt, dans la salle publique, lieu ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIÈME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi, à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

Table with columns: Municipalité et paroisse, Propriétaire, Rang, No. du cadastre officiel, Étendue en arpents, Mont. de

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont frais.

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger. Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et constipation.

HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERE

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

P.M.Conner 29, Rue du Platon TROIS-RIVIERES

Importateur de Montres, Bijouteries, etc., etc.

vient de recevoir un assortiment nouveau et des plus choisis en fait de Montres de Dame et Monsieur EN OR ET EN ARGENT, etc., etc., Jones de Mariage, Boutons de chemises en or, crayons de toutes grandeurs et de toutes qualités, Clefs de Montre en or et argent, Pommeaux de Montre en or et argent, Lorgnon et Lunettes en or, argent et en "Nickle" Lazarus & Morris, propices à tous les yeux, aussi la grande invention américaine le "REGULATEUR D'OPTIQUE" qui facilite l'acheteur pour s'acheter une Lunette propice à sa vue en épargnant l'ennui et le temps de se choisir le lorgnon convenable à sa vue.

Un assortiment considérable D'ARGENTERIES acheté directement de "Meridian Britanie Co. (Special) Simpson, Hall & Miller et Case & Co. de New-York."

HORLOGES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, des formes les plus variées, meilleures et meilleur marché que toutes les Horloges qui sont maintenant en vente dans les différents magasins.

NOEL ET DU JOUR DE L'AN Pour Dames comme pour Messieurs aussi bien que pour jeunes Demoiselles et jeunes gens. A l'occasion de ces fêtes seront vendus à 25 par cent meilleur marché que partout ailleurs dans le "Dominion" aussi bien qu'aux Etats-Unis, vue que le tout a été acheté au plus bas prix comptant.

Je me suis assuré les services d'un des meilleurs Bijoutiers et Horlogers qui ait travaillé dans les principales cités en Europe. Ainsi, je me fait fort de pouvoir remplir les ordres que l'on voudra bien me donner avec soin et activité. PLAQUAGE EN OR ET ARGENT.

Respectueusement votre etc., P. M. CONNER, Horloger et Bijoutier, No. 29, Rue du Platon, Trois-Rivières.

AVIS

EST par le présent donné que la Corporation de la cité des Trois-Rivières s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander des amendements à son acte d'incorporation quant à la perception de ses taxes, et pour d'autres fins.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. LES SYNDICS de la paroisse de St Léonard. 25 Nov. 1884.

CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

REGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

(0:0)

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

ROYAL OF ENGLAND Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR

FAMILY KNITTING MACHINES

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE



And the ONLY MACHINE That will KNIT RIBBED and PLAIN WORK Perfectly.

A few of the many articles that can be made on our Family Machine are Undershirts, Drawers, Mitts, Hosiery, Gloves, Caps, Cuffs, Ties—all these can be made any size.

OUR RIBBER IS PERFECTION. It makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

Our Machines make the only perfect seamless full fashioned HOSIERY IN THE WORLD.

With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

Blind girls can knit and finish one dozen pairs of Socks in one day, and \$2.00, \$3.00 and \$4.00 can be easily made in one day.

Send for Descriptive Catalogue and Testimonials from the Blind.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x150.

Highest Honor ever awarded to any Maker in the World. Medal and Diploma at Centennial, 1876.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET.

Correspondence Solicited. Send for Illustrated Catalogue, mailed free. Address DOMINION ORGAN AND PIANO COMPANY, BOWMANVILLE, ONT.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érisipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Il guérit instantanément les douleurs les plus atroces, en suivant à la lettre la direction jointe à chaque bouteille.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux: Il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de romarin, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille; 12 do \$1.75; 12 do \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au sousigné

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussigné ne sa responsable d'aucune dette contractée en son nom un ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER. St Célestin, 22 Sept. 1884.

BUREAU DE POSTE

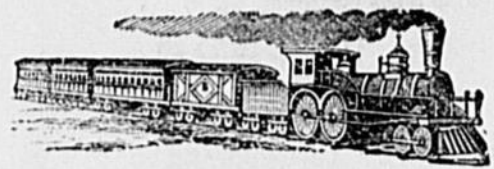
TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

hem de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Rows: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, Arrivée à Montréal, etc.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorés.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic.

BUREAUX GÉNÉRAUX—QUÉBEC. 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL. A L'HOTEL WINDSOR.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc

POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, obinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBADEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pou échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour Charbon" pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à quel'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Epargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessous mentionnées faisant affaires dans cette cité.

BANQUE DE QUEBEC. T. C. COFFIN, Gerant.

BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA. E. WENN, Gerant.

BANQUE D'HOCHELAGA. P. E. PANNETON, Gerant.

Trois-Rivières 25 Juillet 1884.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompte attention possible.

Bureau d'affaire à GENTILLY Gently, Mars 1883.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local.

BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No. 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds: ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 60 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3—La lot de terre situé sur la Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Domine la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4—Un quart de lot de terre situé sur la Côteau St-Louis, connu sous le nom de "à la Cheval (Horse Shoe)" ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5—Un Moulin à farine et à moulage de première classe, avec un pouver d'eau intarissable possédant trois paires de moulages, deux hatters, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.

No. 7—Aussi une terre à foin et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et du chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre sus-ante pour bâtir.

Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,

JAS. B. LUCKERROFE, No 22 rue des Forges, Trois-Rivières

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaires-Editeurs, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES parait tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ARONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00

Six mois do do \$1.00

Pour les Etats-Unis, ..... \$2.00

Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00

Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payés les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont tolisées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes:

Première insertion, par ligne, ..... \$0.10

Chaque insertion suivante par ligne, ..... \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.